

DÉCISION MUNICIPALE N°2025_230

OBJET : SERVICE CULTUREL – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA REPRESENTATION DE SPECTACLES, A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION « POLE ITINERANT EN VAL D'OISE – THEATRE EN TERRITOIRE » (PIVO)

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la décision municipale n°2024_189 en date du 08/10/2024 relative à la signature d'une convention de Convention de partenariat relative à la représentation de spectacles, dans le cadre du "Festival théâtral du Val d'Oise 2024/2025", à intervenir avec l'Association "Pôle itinérant en Val d'Oise -Théâtre en territoire" (PIVO),

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison 2025/2026, le service culturel a programmé 2 représentations de spectacles, le 7 décembre 2025 à 16h et le 17 avril 2025 à 10h et 14h30, à la salle polyvalente sise 10 rue des Jardins 95480 Pierrelaye,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant à la convention initiale ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'Association « Pole Itinérant en Val d'Oise – Théâtre en territoire », représentée par Madame Florence LEBER, en sa qualité de présidente, sise 14 avenue de l'Europe 95600 EAUBONNE.

Article 2 :

S'acquitter du montant de la participation forfaitaire établit à **1 500 € Net** (Mille cinq cent euros Net) par spectacle soit **3 000 € Net** (Trois mille euros Net) pour une saison.

S'acquitter du montant annuel d'adhésion à l'Association établit à **200 € Net** (Deux cents euros Net).

Procéder au règlement des sommes par mandat administratif à l'issue de chaque date de représentation, sur présentation, via le Portail Chorus Pro, d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 3 :

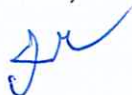
Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 26/09/2025

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 26/09/2025

Publié(e) le : 26/09/2025

Exécutoire le : 26/09/2025

AVENANT à la CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Dénomination sociale : **PIVO – Scène conventionnée Art en Territoire**

Hôtel de Mézières, 14 avenue de l'Europe, 95600 Eaubonne

Tél : 01 34 20 01 08 - Mail : admin@thea-valdoise.org

SIRET : 328 922 620 00047 / Code APE : 9004 Z

Licences PLATESV-R-2021-008780 et PLATESV-R-2021-008781

Représenté par Florence Leber, en sa qualité de Présidente,

Ci-après dénommé L'ORGANISATEUR, d'une part

ET

Dénomination sociale : **COMMUNE DE PIERRELAYE**

Adresse : 42 Bis rue Victor Hugo – 95810 Pierrelaye

SIRET : 219 504 883 00014 / Code APE : 8411Z

Représenté par Michel Vallade, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé LE PARTENAIRE, d'autre part

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIIT :

Les partenaires ont convenu de construire ensemble un projet de diffusion pérenne de deux ou trois spectacles par saison pour travailler sur la fidélisation et l'élargissement des publics. Ils ont signé en ce sens en 2025 une convention de partenariat pour en définir le cadre.

Dans le cadre de la convention signée le 08/10/2024,

A. Pour la **saison 2025/2026**, l'ORGANISATEUR s'assure que les compagnies disposent du droit de représentation en France des spectacles choisis :

Ma république et moi, Cie IWA, dimanche 7 décembre 2025 à 16h

Durée : 1h / Tout public à partir de 10 ans / Jauge : 90 personnes

Pour lequel il s'est assuré le concours des artistes suivants : Issam Rachyq-Ahrad et un régisseur

L'échappée, Cie BOOM, jeudi 16 avril et vendredi 17 avril / 10h et 14h30 (scolaires)

Durée : 40 mn / Tout public à partir de 8 ans / Jauge : 100 personnes

Pour lequel il s'est assuré le concours des artistes suivants : Zoé Grossot, Romain Le Gall-Brachet et Alexandra Vuillet.

B. Le PARTENAIRE s'assure de la disponibilité des lieux ci-dessous désigné, en ordre de marche et mis à disposition à titre gratuit aux dates des montage/démontage et représentations :
Salle Polyvalente – 10 rue des Jardins – 95480 Pierrelaye

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIIT :

Articles modifiés

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Pour la saison 2025/2026, le PARTENAIRE s'engage à accueillir deux spectacles :

- ***Ma république et moi, Cie IWA, dimanche 7 décembre 2025 à 16h***
- ***L'échappée, Cie BOOM, les 16 et 17 avril 2026 – 10h et 14h30 - 4 scolaires***

ARTICLE 4 – PRIX et PAIEMENT

A. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR s'engage à régler aux compagnies la totalité des prix de cession et frais annexes par le biais de contrat de cession séparés. Pour la saison 2025/2026 : la compagnie IWA et la compagnie BOOM Cf annexe 1

B. ENGAGEMENTS FINANCIERS DU PARTENAIRE

1. LE PARTENAIRE s'engage à régler, dans un délai de 30 jours après les représentations par **virement ou mandat administratif** et sur présentation d'une facture de L'ORGANISATEUR une participation forfaitaire pour le coût de cession d'un **montant de 1500€ net (Mille cinq cents euros net)** pour chaque spectacle.

Soit un montant total de **3 000 € net (Trois mille euros net) par saison**.

2. LE PARTENAIRE s'engage à participer aux frais annexes en prenant en charge directement ou au tarif de la CCNEAC de 20,70€, les repas des compagnies et équipe du PIVO soit 4 déjeuners (2 Cies et 2 Pivo) le 7/12 et 5 déjeuners (3 Cies et 2 Pivo) des 16 et 17 avril : **soit un montant total de 289,80€ (deux cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt centimes)**

3. Le Prix des places, dans le cadre de ces événements sont fixés aux tarifs municipaux délibérés :

- « **Ma république et moi** » **dimanche 7 décembre 2025** : 4€ : tarif réduit, 9€ : tarif plein
- « **L'échappée** », **jeudi 16 et vendredi 17 avril** (scolaires) : **entrée libre**

4 LE PARTENAIRE conserve l'intégralité de la recette provenant de la vente des billets concernant les spectacles programmés. LE PARTENAIRE mettra à disposition de L'ORGANISATEUR 10 places exonérées et des tarifs réduits pour toute demande au-delà, par représentation.

5 LE PARTENAIRE s'engage à prendre en charge les déclarations liées aux droits d'auteur, droits voisins et taxes pour le théâtre privé, si nécessaire

6. LE PARTENAIRE participant s'engage à verser à L'ORGANISATEUR, **une adhésion annuelle de 200 € net (deux cents euros)**. Ce montant fera l'objet d'une facture séparée.

Article ajouté :

Article 11 : LA PREVENTION DES RISQUES, LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT AU TRAVAIL

Les co-contractants s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les règles et mesures de lutte contre le harcèlement et les agissements sexuels et sexistes s'imposent à leurs structures et à leur personnel, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux personnes physiques (cf. article 18.6 relatif à la coactivité de l'accord du 21 septembre 2022 portant sur la prévention et les sanctions des violences sexuelles et des agissements sexistes au travail de la CCNEAC). Ils s'engagent à garantir des espaces sécurisés pour tout le monde : équipes artistiques, techniques, administratives, permanentes, accueillies, intermittentes, bénévoles et l'ensemble de ses publics.

À ce titre, LE PARTENAIRE, LA COMPAGNIE et L'ORGANISATEUR s'engagent à respecter la charte d'engagement transmise par L'ORGANISATEUR (Annexe 2)

Le reste des articles de la convention reste inchangé.

Fait de bonne foi en deux exemplaires à Eaubonne, le 19 juin 2025

L'ORGANISATEUR Florence LEBER Présidente PIVO - Théâtre en territoire Hôtel de Mézières 14, avenue de l'Europe 95000 EAUBONNE Tél : 01.34.20.01.08 SIRET : 320 923 020 00047 - APE : 9004Z	LE PARTENAIRE Michel Vallade Maire  
--	---

Annexe 1 : budget prévisionnel représentations

Ma république et moi	SWA	dimanche 7 décembre 2025 à 16h	1	2 700,00 €	95,00 €	455,00 €	124,20 €	148,6	80,00 €	3 602,80 €	198,15 €	3 800,95 €
L'échappée	BOOM	les 16 et ven 17 oct 2025 10h et 14h30 (scolaires)	4	3 000,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	297,20 €		3 901,20 €	214,59 €	4 114,79 €
TOTAL			5	5 700,00 €	295,00 €	655,00 €	324,20 €	445,80 €	80,00 €	7 504,00 €	411,74 €	7 915,74 €

Annexe 2 : Fiches techniques

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:125c282f-f84e-4ab2-8238-96993d435077>

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:aa9c4b17-3e75-4021-81df-d6fd625ec172>

Annexe 3 : Charte lutte contre VHSS

<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:d731855c-682e-4c16-a255-42499b88b73f>